

Procédure d'homologation des performances en natation par l'IPC

Pourquoi demander l'homologation d'une performance ?

- Pour apparaître dans le ranking mondial
- Pour pouvoir être sélectionné pour une compétition majeure (CE-CM-JP)
- Pour valider un record (mondial-européen-de championnat)
- Pour pouvoir bénéficier d'un statut BPC si les critères sont atteints

Démarches à effectuer par le sportif pour homologuer ses performances :

- Obtenir une licence internationale :
 - Contacter la LHF via franca.alaimo@handisport.be afin de recevoir les formulaires à compléter
- Obtenir une classification internationale :
 - Posséder une classification nationale
 - Contacter la LHF via sabrina.rys@handisport.be ou jonathan.libert@handisport.be
 - Participer à une compétition où une classification internationale est organisée
- Participer à /faire reconnaître une compétition par l'IPC
 - Pour participer à une compétition déjà reconnue par l'IPC, consultez la liste des compétitions reconnues en Belgique et à l'étranger via : <https://www.paralympic.org/swimming/events>
 - Pour faire reconnaître une compétition, envoyez la liste des compétitions que vous souhaitez faire reconnaître en Belgique à franca.alaimo@handisport.be (au plus tard 10 semaines avant la compétition)

ATTENTION

- En cas de non-participation à une compétition que vous avez fait reconnaître, il est impératif de le communiquer à la LHF via franca.alaimo@handisport.be et de fournir un justificatif pertinent (par ex : un certificat médical).
- En cas d'absence de justificatif pertinent ou si plus de deux participations annulées, une amende équivalente au montant du prix de la reconnaissance, à savoir 100€, vous sera facturée.